

DEC182942DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick Lacolley, Mme Sandrine Boshi-Muller, M. Jean Louis Guéant, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMS2008, intitulée IBSLor, dont le directeur est l'ancien directeur du Centre de Recherche en Biologie et Santé (CRBS) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Patrick Lacolley**, Directeur de Recherche et Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley, délégation est donnée à **Mme Sandrine Boshi-Muller**, Professeur et coordinatrice des plateformes aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley et de Mme Sandrine Boshi-Muller, délégation est donnée à **M. Jean Louis Guéant**, PUPH à l'Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 15 novembre 2018

le directeur d'unité  
Jouiri MOTORINE